



Communiqué de presse

Lundi 23 juin 2025

La Ville de Paris signe avec Utrecht et le district autonome d'Abidjan un protocole pour développer la consigne du plastique

Résolument engagée dans la réduction des emballages plastiques et consciente de l'urgence à agir, la Ville de Paris a signé ce 23 juin une convention de partenariat avec la Ville d'Utrecht (Pays-Bas) et le district autonome d'Abidjan (Côte d'Ivoire). S'inscrivant dans le cadre de la Conférence de célébration des 10 ans de l'Accord de Paris organisée à l'Hôtel de Ville ce lundi, ce protocole d'accord constitue un engagement supplémentaire pour les trois collectivités. Celles-ci souhaitent initier par leur signature une coopération durable pour développer la consigne de plastique et augmenter le tri.

Alors que la troisième édition de la conférence de l'ONU sur les Océans (UNOC) qui s'est déroulée à Nice du 9 au 13 juin 2025 a mis la lutte contre le plastique au centre de la protection des océans, la France reste en retard en matière de recyclage du plastique.

Paris, capitale qui agit en faveur de la réduction des déchets plastiques

Depuis 10 ans, Anne Hidalgo, Maire de Paris, a engagé une politique volontariste et ambitieuse afin de faire de Paris une ville plus verte, plus solidaire et plus résiliente. Via son plan parisien de réduction des déchets, la Ville de Paris a mis en place la stratégie « zéro déchet plastique », qui s'illustre par des dispositifs expérimentaux de consigne pour réemploi sur les marchés alimentaires, les événements publics, et dans la restauration à emporter, en lien avec les associations, les commerçants, les structures de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les gestionnaires de déchets.

Utrecht et le district autonome d'Abidjan, des cosignataires engagés face aux défis liés à la pollution plastique

La Ville d'Utrecht constitue une référence en matière de gestion des déchets plastiques, avec l'instauration en 2021 d'un système obligatoire de consigne pour les petites bouteilles en plastique, et des actions locales de sensibilisation. La collectivité néerlandaise participe également à plusieurs projets pilotes européens d'économie

circulaire urbaine et de logistique du retour des emballages. Le district autonome d'Abidjan est quant à lui particulièrement impliqué dans la lutte contre la prolifération des plastiques, et a développé un plan d'actions visant à prévenir et réduire la production de déchets plastiques, à organiser leur collecte et leur valorisation.

Afin d'être à la hauteur des enjeux climatiques et environnementaux, ces trois collectivités souhaitent joindre leurs forces, par l'échange de bonnes pratiques, les expérimentations croisées ou le plaidoyer commun, pour réduire l'impact environnemental des emballages à usage unique, et promouvoir l'économie circulaire.

Contact presse : Service de presse Ville de Paris

01 42 76 49 61 – presse@paris.fr